

Implantation des termes officiels de l'informatique

Attestations, francisation, normalisation, assimilation

Les quelques éléments qui suivent présentent les grandes lignes de l'étude d'implantation des termes officiels de l'informatique réalisée à la demande de la Délégation générale à la langue française. La brièveté du temps imparti ne permet malheureusement pas d'entrer dans le détail des observations et des résultats. Elle interdit notamment toute considération sur les procédures et l'appareil d'analyse mis en place. Il faut donc espérer que la publication de l'intégralité des études permettra de dépasser les données quelque peu superficielles auxquelles se limite le présent exposé.

Point de départ - les attestations

P

our étudier l'implantation des termes officiels (termes officialisés) de l'informatique,

nous avons spontanément mis en place des procédures de recherche d'attestations ou cas d'emploi. En l'absence de points de repère, pareille démarche semble en effet on ne peut plus logique. La recherche des attestations s'est organisée en deux temps. Nous avons ainsi conduit une recherche dite aléatoire, puis une recherche systématique.

La recherche aléatoire est intervenue, sans que les participants en aient même conscience, comme sous-produit d'activités de terminographie, de rédaction ou de traduction en rapport avec l'informatique - les participants dépouillant un matériau constitué dans le cadre de la réalisation de dictionnaires d'informatique. Elle a porté sur 31 secteurs allant du processeur à l'imprimante en passant par la publication assistée par ordinateur et les bus. Les types de sources exploitées couvrent l'ensemble des possibilités courantes (catalogues, devis, brochures, normes, nomenclatures, cours, articles, notes de service, informateurs, etc.) à l'exception des dictionnaires dont l'utilisation est strictement interdite en situation de constitution d'inventaires. Les relevés sont des relevés bruts de termes, sources et type de contexte.

Des cas d'emploi avec le sens proposé par la définition « officielle » ont été notés pour 132 des 136 termes officialisés de l'informatique.

Les résultats ont ensuite été analysés par gammes de fréquences et regroupés en cinq classes: fréquence nulle (0 cas d'emploi), fréquence basse (5 à 15 cas d'emploi), fréquence moyenne (16 à 30 cas d'emploi), fréquence haute (31 à 60 cas d'emploi), fréquence très haute (plus de 61 cas d'emploi).

Il y a fréquence nulle lorsqu'aucun cas d'emploi n'a été enregistré (*facsim*) comme lorsqu'aucun cas d'emploi n'a été enregistré avec le sens de l'arrêté de terminologie de l'informatique (*instaurer, survol, tirage*).

Les fréquences basses correspondent à des situations dans lesquelles les cas d'emploi sont rares dans l'absolu (*antémémoire, autonome, d'arrière-plan, bogue, boule de commande, cliché, de secours, en texte intégral, dévideur, grapheur, heuristique, mappe, traitement automatique des données, tutoriel*) mais aussi à des situations dans lesquelles les cas d'emploi avec le sens voulu sont rares (*courtier, marquage, poignée, producteur, transporteur*) et à des situations dans lesquelles les cas d'emploi sont réduits pour cause de concurrence de l'anglais ou d'une forme anglicisée du français: *boule de commande (=joystick)*, *codet (=code element)*, *de secours (=back up)*, *déboguer (=debug)*, *dévideur (=spooler)*, *en ligne (=on line)*, *invite (=prompt)*, *mémoire morte (=ROM)*, *mémoire vive (=RAM)*, *microprogramme (=firmware)*

numériser (=digitaliser)
 progiciel (=package)
 relancer (=«reboot»)
 spoule (=spool)
 test de performance (=benchmark)
 traitement par lots (=traitement batch)

Les fréquences moyennes concernent les termes officiels suivants: accès direct, accès séquentiel, algorithmique, article, banque de données, base de données, bit, défilement, descripteur, didacticiel, disque magnétique, disque optique compact, doc, écran tactile, enregistrement logique, génie informatique, génie logiciel, implanter, langage formel, listage, ludiciel, mémoire morte, mémoire tampon, mémoire vive, multiprogrammation, multitraitement numérique, ordinateur individuel, partage de temps, photostyle, processeur vectoriel, requête, résumé, révision, système de gestion de base de données, télétraitement par lots, visu, visuel et, pour l'intelligence artificielle: appariement de formes, cadre et schéma.

Les fréquences hautes concernent les termes officiels suivants: calculette, éditeur, fusionner, incrément, lister, mémoire de masse, messagerie électronique, mode dialogué, mot clé, pixel, réseau local, robotique, souris, surbrillance, tableur, tampon, télétraitement, temps réel, version, visualiser et, pour l'intelligence artificielle, base de connaissances, filtrage et forme.

Les très hautes fréquences concernent: bureautique, bus, compatibilité, disquette, donnée, données, format, implémenter, infographie, information, informatique (adj.), informatique (n.f.), instruction, interactif, interface, logiciel, maintenance, matériel, mémoire, messagerie, microprocesseur, ordinateur, pointeur, portabilité, processeur, répertoire, serveur, S.G.B.D., système d'exploitation, terminal, traitement de texte et, pour l'intelligence artificielle, intelligence artificielle, moteur d'inférence, système expert.

Accessoirement, on note que les

cas d'emploi ne font généralement l'objet d'aucune signalisation particulière et que, par conséquent, l'implantation est acquise ou confirmée.

Le premier volet de l'étude, ci-dessus, confirme que les termes officiels de l'informatique sont implantés, qu'ils sont massivement présents dans les sources écrites et orales se rapportant à l'informatique, que les implantations parfaitement réussies concernent ceux des termes officiels que l'on peut assimiler à des confirmations de désignations déjà implantées avant même l'incidence de la décision d'aménagement et que les implantations imparfaitement réussies ou problématiques concernent les formes de désignation en concurrence avec l'anglais. Ce dernier point confirme la nécessité d'une étude des degrés de francisation. Cependant, avant d'entreprendre une étude plus fouillée de l'implantation, nous avons voulu conduire une recherche systématique de cas d'emploi des termes officiels, tout simplement parce que la recherche systématique semble la voie naturelle de l'étude d'attestations.

Nous avons par conséquent lancé soixante-deux étudiant(e)s sur la piste des termes officiels de l'informatique en multipliant les incitations, mais cette recherche systématique a très rapidement été interrompue dans la mesure où elle multiplie les attestations des formes de plus forte fréquence sans apporter de cas d'emploi des formes de basse fréquence.

Implantation des termes français et des termes français officiels

La présence systématique de termes anglais « concurrents » des termes français officiels suggère une étude complémentaire portant sur les

degrés d'implantation des termes français de l'informatique et, bien entendu, sur les degrés d'implantation des termes français officiels. Pour conduire cette étude complémentaire, nous avons construit un corpus en deux étapes.

Un premier corpus a été constitué à partir de critères de secteurs d'application, de types de documents, de types de publics, de degrés de formalisme, et de types d'objets. Les secteurs retenus sont: (1) la production de matériels et logiciels, (2) la promotion de matériels et logiciels, (3) la vente de matériels et logiciels, (4) la maintenance de matériels et logiciels, (5) l'utilisation de matériels et logiciels, (6) la recherche et la programmation/développement, (7) la formation, (8) la presse non spécialisée, (9) la presse spécialisée, (10) la radio et la télévision, (11) l'aspect juridique, (12) la grande distribution et les jeux, et (13) la traduction. Les types de documents retenus sont (1) l'article général, (2) l'article spécialisé, (3) l'article de journal d'entreprise, (4) la note de service, (5) la publicité grand public, (6) le catalogue, (7) la publicité adressée à des professionnels, (8) la brochure de présentation d'entreprise, (9) la messagerie, (10) le manuel, (11) le cours polycopié, (12) le journal de bord, (13) la documentation de logiciel, (14) les notes générales, (15) le contrat, (16) le contrat de licence, (17) le contrat de fourniture, (18) les notes manuscrites, (19) le cours oral, (20) la discussion ou l'entretien, (21) la présentation de produits, (22) le programme informatique, (23) l'article économique, (24) l'article technologique, (25) l'émission et (26) la traduction.

Les 14 types de publics sont: non défini, sociétés de service, grand public, enseignants, programmeurs, professionnels techniciens, personnels d'entreprises, employés sans compétence informatique, utilisateurs

avertis, public initié, étudiants, demandeurs de formations, informaticiens débutants, amateurs de jeux vidéo, et informaticiens au sens large. Les degrés de formalisme correspondent, pour l'écrit, à (1) débridé/familier, (2) naturel/convivial, (3) neutre, (4) contrôlé, (5) formel et, pour l'oral, à (1) à bâtons rompus, (2) naturel/convivial, (3) contrôlé, (4) formel. Les objets sont dits (1) archiconnu, (2) très répandu/bien connu, (3) connu et (4) confidentiel. Le corpus couvrant l'ensemble de ces critères compte 502 documents écrits ou sonores à partir desquels a été constitué le corpus efficace.

Le corpus efficace correspond à l'échantillon représentatif des énoncés se rapportant à l'informatique, auxquels est soumis l'individu «moyen» informatique. Il contient 11% d'énoncés de production et promotion, 5% d'énoncés de vente et maintenance, 16% d'énoncés se rapportant à l'utilisation ou au développement de l'informatique, 10% d'énoncés se rapportant à la formation, 30% d'éléments de presse non spécialisée, 16% d'éléments de presse spécialisée, 2% d'éléments de programmes de radio/télévision, 2% de textes juridiques, 2% de traductions officielles, 6% d'énoncés liés à la grande consommation et aux jeux. L'échantillon se compose donc de 11 textes publicitaires ou promotionnels, 1 catalogue, 8 entretiens ou discussions, 13 notes de services et homologues, 1 émission de radio, 14 présentations de produits ou documentations de matériels et logiciels, 3 contrats, 3 traductions, 1 extrait de messagerie professionnelle informatique, 1 extrait de journal de bord d'informaticien, 3 documentations de logiciels (pour cours), 14 cours ou notes de cours ou photocopiés de cours ou manuels, 4 textes pour programmation de jeux, 45 articles, soit 122 documents écrits ou sonores représentés par un échantillon homogène de 500 mots.

Pour chaque élément du corpus final, il a été procédé aux décomptes suivants: (1) nombre total de mots orthographiques, (2) nombre total de termes d'informatique, (3) nombre total d'occurrences de termes d'informatique, (4) nombre total de termes d'informatique anglais, (5) nombre total d'occurrences de termes d'informatique anglais, (6) nombre total de termes d'informatique officiels, (7) nombre total d'occurrences de termes d'informatique officiels. Ensuite, toujours pour chaque élément du corpus, nous avons calculé (a) le pourcentage d'occurrences de termes d'informatique par rapport au total de mots [fournissant un indice brut de pertinence de l'énoncé à l'étude], (b) le taux de récurrence des termes d'informatique [fournissant un indice corrigé de pertinence], (c) le pourcentage de termes/occurrences de termes d'informatique anglais par rapport au total de termes/occurrence de termes d'informatique [fournissant un indice du degré de non-francisation], (d) le pourcentage de termes/occurrences de termes d'informatique officiels par rapport au total des termes/occurrences de termes d'informatique [fournissant un indice du degré d'implantation des termes officiels] et, enfin, (e) le pourcentage des occurrences de termes d'informatique non officiels là où les termes officiels existent [fournissant un indice du degré de normalisation terminologique des énoncés].

L'analyse des résultats fait apparaître à la fois un très fort taux de non-francisation (rémanence de l'anglais) et un très fort taux d'implantation des termes officiels.

La non-francisation s'exprime par la rémanence simple de l'anglais, (i) dans les noms de produits et marques (*Notebook*), (ii) lorsque les mentions physiques restent en anglais sur les appareils et dans les programmes (*scroll*), (iii) dans les cas d'abréviations vides (*Cpu*), (iv) dans

des locutions (*traiter en batch, booter direct, faire une install, avoir un job en attente*), (v) dans les éléments de programmes (*Newline*), (vi) dans le vocabulaire promotionnel (*shareware*) mais aussi par écrasement des termes officiels par l'anglais comme dans les dyades ci-après (*bug/bogue, directory/répertoire, hard/matériel, PC/ordinateur personnel, prompt/invite, RAM/mémoire vive, ROM/mémoire morte, soft/logiciel, streamer/dévidéur, upgrade/révision*).

Caractère dominant du vocabulaire de l'informatique, la rémanence de l'anglais est liée à la diffusion (implantation) des produits anglo-saxons et de leurs dénominations, à la présence de l'anglais sur l'outil lui-même, à l'implantation instantanée de l'anglais (souvent par volonté des utilisateurs de souscrire à la «supériorité» de l'anglais), à la confusion fréquente entre anglais et «langages informatiques», et à la facilité d'assimilation de dénominations (sigles et autres) dont l'origine n'est plus perceptible ou traçable. Elle se confirme dès l'instant où la traduction tarde, parce que la traduction n'intervient pas, ou parce que la traduction ne touche pas le «cœur» du vocabulaire de l'informatique. Elle se nourrit également d'effets d'appartenance à des confréries, de mode, et de valorisation de l'anglo-saxon. Elle présente des taux différents selon les secteurs considérés: elle est maximale dans le secteur des jeux vidéo et de la grande consommation, très importante dans les secteurs de traduction et de vente/maintenance, moyenne dans les secteurs de la formation, de la presse non spécialisée, du juridique et de la promotion/production de matériels et logiciels, faible dans le secteur de la presse spécialisée. Elle présente également des taux différents selon les types de documents concernés. Elle est maximale dans les documents de

programmation, élevée dans les traductions, les carnets de notes, les carnets de messages, et les entretiens oraux, moyenne dans les notes de service, les publicités grand public, les articles spécialisés et les articles généraux, basse dans les cours, les articles économiques, et les présentations de produits. Elle présente enfin des taux différents selon les types de publics concernés. Elle est élevée lorsque le document s'adresse à un public d'utilisateurs chevronnés, moyenne lorsque le document s'adresse à des professionnels mais aussi lorsque le document s'adresse au grand public, très faible lorsque le document s'adresse à un public d'étudiants.

La francisation et, *a fortiori*, la normalisation du vocabulaire de l'informatique sont difficiles, voire impossibles, lorsque l'on se rapproche du «coeur» de l'informatique [recherche et programmation], lorsque l'anglais est la condition même du fonctionnement des matériels et logiciels [programmes, éléments non francisables], lorsque le document concerné est un document oral, et lorsque l'objet du discours est spécialisé.

Si l'implantation des termes officiels est effective et généralisée, elle n'en présente pas moins des variations significatives et convergentes par secteurs, par types de documents, et par types de publics. Elle est très forte dans les secteurs de la presse non spécialisée et du droit, élevée dans les secteurs de la production/promotion, de la vente/maintenance, et de la presse spécialisée, relativement faible dans les secteurs de la formation, et de la grande consommation et des jeux, faible dans le secteur de l'utilisation ou du développement de produits et dans celui de la traduction. Elle est très forte dans les présentations de produits, les articles généraux, et les textes de programmation de jeux vidéo, moyenne dans les articles, les

cours, les entretiens, et les textes de publicités, faible dans les notes de service, carnets de notes et messages, et traductions. Elle est faible dans les documents destinés à des publics de techniciens, de professionnels, et d'initiés.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous donne les indices d'implantation des termes officiels par type de document, calculés en nombre de termes (total de termes officiels/total de termes d'informatique):

Rang	Indice	Type de document
1	43,69	présentation de produit
2	36,42	article général
3	35,25	programmation de jeux
4	30,33	article économique
5	29,33	article technologique
6	22,88	cours
7	22,78	entretien
8	22,75	publicité grand public
9	21,17	article spécialisé
10	12,68	note de service
11	11,6	carnet de notes et messages
12	10	traduction

Au niveau des grandes orientations, il faut constater que l'implantation des termes français (en général) et celle des termes officiels (en particulier) subissent les effets négatifs du statut de langue secondaire (subalterne) de l'informatique dévolu au français. Ce statut subalterne dit que le français vient après l'anglais, sauf décision délibérée (traduction) dans les limites de l'indéracinabilité du code, et ce d'autant plus que les publics se réduisent (initiation et confréries) et que la technicité augmente, tant en ce qui concerne les secteurs que les types de documents ou les types de publics. Seule, au sens large, l'intention didactique contribue à réduire la part de l'anglais et à augmenter corrélativement la part des termes officiels.

Potentiel d'implantation

Pour affiner notre connaissance des facteurs exerçant une influence sur l'implantation terminologique, nous avons voulu connaître ce que nous appelons le «potentiel d'implantation» des dits termes, c'est-à-dire, le degré de connaissance que leurs potentiels en avaient. Il s'agit, pour l'essentiel, de savoir si ces termes et leurs significations sont «connus».

L'analyse s'est effectuée par voie d'enquête auprès d'informateurs travaillant dans le domaine de l'informatique, utilisant abondamment des outils informatiques ou suivant une formation dans ce même domaine.

Un premier questionnaire visait à déterminer si les personnes concernées sont en mesure de définir les termes officiels constituant l'échantillon retenu et un second questionnaire visait à déterminer si ces mêmes personnes sont capables de désigner les notions décrites par les définitions officielles constituant un second échantillon sélectif.

Pour ce qui est de définir les termes officiels, sur un total de 1 029 références, les personnes interrogées proposent des définitions acceptables des termes officiels dans 23% des cas

seulement, les réponses étant erronées dans 14% des cas et absentes dans 63% des cas. Pour ce qui est, inversement, de désigner les notions définies, sur un total de 1093 références, on note 18% de situations dans lesquelles aucune désignation n'est proposée, 12% de cas dans lesquels la désignation proposée est la désignation officielle, 33% de cas dans lesquels la désignation proposée est une désignation française non officielle, 29% de cas dans lesquels la désignation proposée est une désignation anglaise et 6% de cas dans lesquels la désignation proposée est une désignation tronquée.

Globalement, les termes officiels constituant l'échantillon faisant l'objet de l'étude par questionnaire sont très mal connus. L'anglais apparaît, une fois encore, solidement implanté face au français et les définitions des termes officiels n'évoquent que rarement les termes cibles. En même temps, l'analyse détaillée des réponses fait apparaître que les facteurs favorisant la bonne perception et la bonne diffusion des termes officiels sont la transparence (exemple *ludiciel*), le parallélisme des formes ou leur décomposition, et l'effet de publicité (exemple *mémoire cache*). Au contraire, la francisation et la normalisation terminologiques sont freinées par la basse fréquence d'utilisation des concepts (exemple de *codet*), la concurrence généralisée de l'anglais, et le caractère «exotique» des désignations (exemple *boule de commande*).

Un second élément caractérisant le potentiel d'implantation est l'inscription des termes officiels dans les dictionnaires du domaine. Nous avons par conséquent conduit une étude de douze dictionnaires de l'informatique. Le constat est que les dictionnaires ne pratiquent nullement une politique d'inscription systématique des termes officiels et que, plus encore, lorsque ces derniers sont présents, il sont accompagnés

d'une forme concurrente non officielle.

Facteurs favorisants et freins

Pour mieux comprendre les mécanismes de la francisation et de la normalisation terminologiques, nous avons effectué une enquête complémentaire auprès des informateurs. Cette enquête portait sur divers aspects des comportements linguistiques et des éventuels systèmes de valeurs des uns et des autres. Elle fait ressortir plusieurs points fondamentaux qui viennent généralement confirmer les données dégagées au titre des phases précédentes. Tout d'abord, elle confirme que les professionnels de l'informatique ont une conscience aiguë de l'existence de problèmes linguistiques au sens large et terminologiques au sens strict et que deux camps s'opposent avec, d'un côté, les tenants d'un laisser-faire linguistique qui fait la part belle à l'anglais et, de l'autre, les tenants d'une attitude militante de protection, développement, et harmonisation des usages terminologiques et des désignations.

Plus particulièrement, la majorité des personnes interrogées (42% dans l'absolu et 60% en fréquence corrigée) voit dans l'anglais une «langue supérieure» de l'informatique, en vertu d'une sorte de «légitimité par antériorité» et par pénétration liée à celle de ses supports (la langue anglaise «venant avec» les matériels et logiciels pour 61% de interrogés). La supériorité de l'anglais serait ensuite due au fait que les termes français correspondant à l'anglais ne sont, par définition, pas présents pour s'opposer, le cas échéant, à une pénétration et à une implantation de l'anglais. On retrouve donc ici la combinaison d'une pré-implantation de l'anglais

sur le support des outils et d'une absence de résistance du français puisque ce français «n'existe pas». Les autres réponses reflètent les préjugés les plus divers et, notamment, le désir de valorisation des utilisateurs de la langue dite «meilleure». Ce dernier point prend toute son importance dans un milieu qui se définit comme un milieu de haute technologie et donc comme un milieu de forte implantation de termes anglais. Au fond, quatre grands axes se dégagent. Le premier est celui de l'implantation directe de l'anglais lorsqu'il se présente sans concurrent, le second celui des «qualités de communication» attribuées à l'anglais, le troisième, celui de la valorisation des utilisateurs de termes anglais, et le quatrième, celui de l'absence de contre-mesures (apparition tardive des concurrents français). L'anglais apparaît ainsi comme pré-implanté, légitime (puisque plus «efficace») et, en tout état de cause, non confronté à l'obstacle d'un français concurrent. On constate également que les éventuelles gênes liées à l'utilisation de l'anglais ne concernent aucunement la terminologie.

Ceci étant, les personnes interrogées expriment un très fort souhait de francisation du vocabulaire de l'informatique. Rejetée *a priori* par une frange infime de l'échantillon, la francisation est jugée souhaitable, nécessaire, ou indispensable dans tous les autres secteurs et notamment dans ceux de la documentation des produits, des logiciels, de l'information et de la promotion-vente. En fin de compte, les réponses confirment le caractère indispensable de la francisation là où le mode opératoire domine et son caractère facultatif là où «on se débrouille» (maintenance) et là où l'anglais est la marque de la compétence (recherche). Accessoirement, le critère de nécessité rejoint celui de la diffusion : plus la diffusion des produits est large, plus la nécessité est

fortement ressentie. En même temps, seule la moitié de la population concernée est susceptible de souhaiter une création néologique immédiate et près de la moitié de l'échantillon déclare avoir déjà subi une gêne ou un préjudice du fait de l'utilisation de termes français.

Les facteurs susceptibles de freiner la francisation du vocabulaire de l'informatique sont, dans cet ordre, la globalisation des marchés, l'inertie et l'habitude, le retard dans la création des termes français, la production directe de documentations en anglais, les coûts de la francisation, la supériorité de l'informatique anglo-saxonne ou «de langue anglaise», les formations à l'anglais, l'inutilité de fait de la francisation (puisque l'anglais est langue universelle), la perte d'image liée à l'utilisation du français, la perte de valeur technologique ajoutée liée à cette même utilisation du français, et les impossibilités techniques.

Inversement, l'échantillon analysé estime que la francisation serait favorisée, dans cet ordre, par la création de termes français à mesure que des termes anglais arrivent, le renforcement de la traduction, le développement de produits et services français, l'utilisation de la langue des clients, la définition d'une politique commune à tous les fournisseurs, l'exemple donné par les médias, le désir d'utiliser la langue du pays d'implantation, la recherche de l'efficacité en marketing, la définition de politiques linguistiques d'entreprises, la création de services nationaux de terminologie et de néologie, le désir de franciser l'image de la société industrielle ou commerciale concernée, l'interventionnisme et le militantisme des traducteurs, la résistance passive et, très loin derrière, la formation de rédacteurs francophones.

Dans le domaine de la francisation, la population consultée estime que la responsabilité première incombe aux entreprises agissant

collectivement, l'intervention des pouvoirs publics étant citée en second lieu, avec un score bien inférieur. A cette responsabilité conjointe du corps industriel et des pouvoirs publics s'ajoutent les responsabilités bien moins nettement confirmées de groupes professionnels (traducteurs, rédacteurs, etc.). Dans le domaine de la normalisation, les responsabilités s'organisent selon la même structure, à ceci près que les traducteurs reculent alors que les formateurs sont priés de monter au créneau.

S'il lui arrive de porter des jugements sévères sur certains termes officiels, notre groupe d'informateurs considère que les propositions de normalisation sont majoritairement expressives et justes. Il confirme également qu'un terme initialement mal reçu ou mal perçu peut trouver sa place et que l'intervention des pouvoirs publics est généralement «souhaitable, mais avec réserves». Ils affirment que l'action des pouvoirs publics ne doit pas être coercitive ou répressive mais qu'elle doit, au contraire, être incitative et revêtir la forme d'une mise en oeuvre d'une politique nationale de francisation de l'informatique, de la création d'un réseau national de francisation de la terminologie, de la mise en place d'une banque de données nationale des termes de l'informatique, d'une aide à la diffusion des travaux des groupes de francisation d'entreprises, et de campagnes de sensibilisation diverses.

A l'évidence, la population interrogée ne connaît ni les commissions de terminologie ni, *a fortiori*, les résultats de leurs travaux. Aucune action de francisation n'a été engagée dans 81% des sociétés ou organismes auxquels appartiennent les personnes interrogées. Lorsqu'il y a eu action de francisation, elle est intervenue par définition et mise en oeuvre d'une politique générale de francisation (33% des cas réels), par multiplication et développement des traductions (83% des cas réels), par

formation de rédacteurs spécialisés (50% des cas réels), par sensibilisation des personnels (50% des cas réels), par création d'un groupe chargé de la francisation (20% des cas réels), par mise en place d'une banque de termes d'informatique (20% des cas réels), par création collective de néologismes (40% des cas réels), et par mesures financières incitatives (9% des cas réels).

Conclusion

Les principes et méthodes de l'étude d'implantation que nous avons menée ont évolué à mesure que des résultats apparaissaient et il se confirme qu'il reste à établir une ou plusieurs méthodologies de l'étude d'implantation. Ceci étant, il est clair que les termes officiels de l'informatique sont effectivement implantés, sans doute parce que beaucoup d'entre eux l'étaient déjà avant de recevoir la confirmation de l'officialisation. En même temps, au moins pour ce qui concerne l'informatique, le combat de la francisation doit précéder celui de la normalisation: l'anglais est omniprésent, survalorisé, et d'autant plus conquérant que tardent à apparaître les dénominations françaises. Mais, exception faite de ceux qui s'imaginent que quelques mots d'anglais suffisent à les poser en super-spécialistes, la conscience du problème est vive chez tous les intéressés. Plus encore, les suggestions d'interventions abondent et le détail de l'étude permet de définir des orientations stratégiques en ce qui concerne le moment d'incidence des décisions de francisation et d'aménagement terminologique comme en ce qui concerne les vecteurs de la francisation et de l'aménagement. Un exposé aussi succinct que celui qui précède ne peut en aucune façon rendre compte de la complexité des données et des

solutions et on peut seulement espérer qu'une plus large diffusion des résultats contribue à dissiper certaines illusions, à réduire à néant certains préjugés, et à lancer un débat sur l'aménagement terminologique consécutif aux décisions normatives et aux recommandations.

*Daniel Gouadec,
Craie,
Université de Rennes 2,
France.*